

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 1er septembre 2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 1er septembre 2020 à 20 heures, conformément à l'article 145 du Code municipal.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

216-2020 **Séance du conseil en temps du COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 1er septembre 2020 ;

Sont présents à cette séance messieurs Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre et Roland Lévesque ainsi que monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général. Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté ;

Absence : Monsieur Frédéric Dionne
Monsieur Alain Castonguay pour raison médicale.

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la Santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

217-2020 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil en temps du COVID-19
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Approbation des comptes
6. Comité de développement
7. Comité de la Famille et des Aînés
8. Demande de l'Écho des Beaux-Biens
9. Travaux municipaux
10. Suspension de l'application des taux d'intérêt des montants en souffrance sur les comptes dus à la municipalité — Article 981 du Code municipal
11. Dossier Coopérative Avantis
12. Journée des bénévoles
13. Mise à niveau de l'informatique
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Offre de services de H₂O Enviro inc. — Rue Bérubé

17. **Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 – 3^e version**
18. **Demande de monsieur Gilles Lévesque — Pose de bornes**
19. **Location de salle — monsieur Éric Tremblay**
20. **Levée de l'assemblée**

218-2020 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 4 août 2020.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois d'août 2020, et ce, telles que présentées.

 Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 31 août 2020 a été déposé et remis aux membres du conseil.

219-2020 **Approbaton des comptes**

Administration générale

Anctil Marc	Soulier sécurité	114,96 \$
Asisto	Projet eau potable	12 762,22 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326,50 \$
Capital assurance	Assurance collective	1 385,11 \$
CITAM	Alerte de masse	38,63 \$
Dionne Denis	Sup. lumières, barre soutien	2 066,11 \$
Hydro-Québec	Pompe	1 416,03 \$
	Maison de la culture	377,60 \$
	Lumières	384,19 \$
	Centre municipal	136,32 \$
Lizotte Frédéric	Déplacements	80,64 \$
Madore Jean-Guy	Cours Qi-Gong	70,00 \$
Recrués St-Philippe	Tournoi balles données	300,00 \$
Vaillancourt Émie	Journée animation (Matériel)	442,77 \$
Superpass	Essence	411,54 \$
Bell Canada	Service	447,79 \$
Bell Mobilité	Service	241,67 \$
Caron Caroline	Subvention couches	200,00 \$
CITAM	Frais annuels	388,62 \$
Hydro-Québec	Égouts, puits, garage	166,37 \$
Vaillancourt Émie	Journée animation (Matériel)	44,57 \$
Salaires	Août	23 328,04 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau	377,12 \$
Alim. Lucien Dubé	Journées animation, autres	46,88 \$
Buro plus	Fournitures bureau	119,11 \$

Camionnage Alain B.	Vidange fosses	8 585,87 \$
Dionne Nicole	Dépl., lettre recomm., autres	193,75 \$
Ében. Jean-Charles Jean	Travaux Maison de la culture	462,78 \$
Encadrement Christian	Tableau des maires	162,06 \$
Fonds inf. terr.	Mutations (3)	15,00 \$
Gaétan Bolduc	Réparation pompe	4 998,24 \$
Grossiste M.R.Boucher	Matériaux rue Bérubé	9 375,48 \$
Avantis Coopérative	Peinture, chaux dolomitique	826,84 \$
Base 132	Plaque	75,88 \$
IDC	Services informatiques	773,60 \$
Landry Raynald	Vitres	45,00 \$
Mécanique Martin	Pièce	43,56 \$
MRC Kamouraska	Quote-part, permis	26 620,00 \$
Pilar Macias	Journée animation	137,97 \$
Produits Unique	Chlore	133,95 \$
Tech-Mini Mécanique	Bougies	19,63 \$
Turcotte 1989 inc.	Retenue 5 % eau potable	<u>12 774,01 \$</u>
	Total	110 916.41 \$

Solde dans EOP : **140 007.87 \$**

Solde dans EOP – Avantages **305 633.01 \$**

Site d'enfouissement

Électricité SR	Réparation, pièces	470.71 \$
Trans. Pierre Dionne	Réfection ponceau	657.56 \$
Hydro-Québec	Électricité	<u>1 344.94 \$</u>
	Total	2 473.21 \$

Solde dans EOP : **155 740.40 \$**

Solde dans EOP – Avantages **104 964.81 \$**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

220-2020 **Comité de développement**

Remis à une séance ultérieure.

221-2020 **Comité de la Famille et des Aînés**

Dans le cadre des activités sociales au développement du loisir culturel, une soirée ciné-parc se tiendra le vendredi 4 septembre prochain. La MRC de Kamouraska affecte un montant de 500 \$ pour cette activité. Une rencontre du comité est prévue le vendredi 11 septembre 2020.

222-2020 **Demande de l'Écho des Beaux-Biens**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la municipalité accorde un montant de 800 \$ à cet organisme.

223-020 **Travaux municipaux**

Le directeur général fait un compte rendu des travaux qu'ils restent à exécuter dans la municipalité :

- Route de la Station : Réjean Santerre
- Route de la Station : Roch Boisvert (Citerne à démolir
- Chemin de service Nord : Tuyaux à installer (2)
- Rue Langlais Nord : Réneald Dufour (Tuyau)
- Route 230 Ouest : Asphaltage Steve Caron
- Rue de l'Église : Bordure de rues André Marquis.
- Ancienne route de Mont-Carmel

Ayant pris connaissance de la liste des travaux, les membres du conseil sont en accord avec ceux-ci.

224-2020 **Suspension de l'application des taux d'intérêt des montants en souffrance sur les comptes dus à la municipalité – Article 981 du Code municipal**

Pour faire suite aux explications et aux discussions entre les membres du conseil

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité et qui demeure impayée en date du 23 septembre 2020 est établi à 0 % par année, et qu'à partir du 1^{er} octobre, le taux d'intérêt de 10 % par année sera remis en vigueur.

225-2020 **Dossier Avantis Coopérative**

Considérant qu'aucun document n'a été transmis à la municipalité par Avantis Coopérative concernant la construction d'un bâtiment sur ce terrain. Voir résolution 151-2020.

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que: 1) la municipalité avise Avantis Coopérative qu'une réponse écrite devra être transmise à la municipalité au plus tard le **1er octobre 2020** sinon celle-ci appliquera les conditions spéciales du contrat signé le 6 juin 2007.

2) en outre que la municipalité reprendra le terrain en titre de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du prix présentement payé (10 651.72 \$) selon les termes mentionnés dans le contrat de vente.

226-2020 **Journée des bénévoles**

Remis à plus tard.

227-2020 **Mise à niveau de l'informatique**

Remis pour étude

228-2020 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Dépôt de la lettre recommandée transmise à monsieur Gilles Michaud : M. Michaud avait jusqu'au 28 août pour se conformer à la demande de la municipalité. Aucune excuse n'a été présentée à la date mentionnée.

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

229-2020 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

230-2020 **Offre de services de H₂O Enviro inc. – Rue Bérubé**

Considérant que la municipalité doit faire effectuer des essais d'étanchéité d'une conduite d'aqueduc, vanne à vanne; d'une section d'égout sanitaire ou unitaire et du passage d'un gabarit fixe avec 9 points de contact (5% et 7.5%);

Considérant qu'il faut faire un nettoyage des conduites d'égout avant de passer la caméra;

Considérant que la municipalité ne peut raccorder l'aqueduc, dans ce secteur, sans avoir au préalable procédé aux tests ci-haut mentionnés;

Considérant qu'un avis de notre ingénieur mentionne que le prix demandé par H₂O Enviro est très élevé;

Considérant que monsieur Patrick Bérubé informe les membres du conseil que monsieur Langis Beaulieu (LAN-RO) peut effectuer les tests.

Pour toutes ces raisons;

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que: la municipalité accepte que monsieur Langis Beaulieu (LAN-RO) effectue ces tests.

231-2020 **Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 – 3^e version**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du

Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

232-2020 **Demande de monsieur Gilles Lévesque – Pose de bornes**

Le directeur général fait lecture de la demande datée du 31 août 2020 de monsieur Gilles Lévesque concernant le piquetage d'un terrain situé sur la Route 287.

Les membres du conseil désirent prendre connaissance du contrat passé entre monsieur Gilles Lévesque et la municipalité daté du 12 décembre 1994 avant de prendre une décision.

233-2020 **Location de salle – monsieur Éric Tremblay**

Pour faire suite aux discussions des membres du conseil

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte
Et résolu unanimement que :**

- 1) La municipalité accepte de louer gratuitement la salle en haut de la Maison de la culture Léo-Leclerc pour les cours de karaté. (Aucun équipement ne pourra être entreposé).

OU

- 2) La municipalité loue le centre municipal 25 \$ par jour et que monsieur Tremblay devra apporter son matériel après chaque cours.

De plus, les normes de la Santé Publique devront être respectées (lavage de mains et port du masque). Tout ce qui est touché devra être nettoyé (poignées de porte, toilettes, tables, chaises) si

nécessaire. Les endroits utilisés devront être décontaminés après chaque utilisation par la personne qui loue le local.

Aucun service de nourriture ou breuvage ne doit être servi sur place, sauf si les personnes apportent leur breuvage.

234-2020 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 20 h 27.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.